

# BULLETIN DU CHTV

## N° 6, MARS 1983

«Jean d'Arcy»

Hommage de Roland Sadoun





# Jean d'Arcy

## Hommage de Roland Sadoun

J'ai rencontré Jean d'Arcy pour la première fois au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Je rentrais d'Hanoï après les accords du 6 mars 1946 signés par Ho Chi Minh et Jean Sainteny. Il était délégué à la conférence de Fontainebleau qui devait les prolonger mais qui fut un échec. Nos échanges alors furent brefs. Plus tard, alors qu'il était Directeur des Programmes de la Télévision Française, mes activités à l'IFOP me donnèrent quelques occasions de le revoir à propos des études qui mesuraient les progrès de l'influence de la télévision dans notre pays.

Mais c'est à partir de juin 1973 que nous nous sommes véritablement connus et que nous avons eu des relations amicales.

Pendant huit ans, dans le cadre du Haut Conseil de l'Audiovisuel où nous avons été nommés par le Gouvernement Messmer, nous avons souvent travaillé ensemble et j'ai pu alors apprécier sa grande personnalité.

Deux traits dominant l'image que je garde de lui : sa compétence et sa ténacité.

Dans ce rôle difficile que nous avons à jouer, ses grandes connaissances des problèmes audiovisuels étaient un atout majeur. Servi par son esprit juridique, ses interventions étaient souvent déterminantes.

Sa ténacité courtoise aussi était frappante. Opiniâtre, il présentait toujours ses arguments avec une certaine modestie. Son passé militaire et proche de la politique explique sans doute ces attitudes. J'ajoute que souvent nous avons été témoins de son énergie quand malgré une santé défaillante, il lui tenait à cœur de ne pas manquer une de nos réunions.

Aux côtés des autres "pères fondateurs" du Haut Conseil, Pierre Schaeffer, Claude Mercier, Jean-Loup Tournier, Jean-Claude Servan-Schreiber, Robert Salmon, avec la complicité amicale de leur premier secrétaire général Jean-Pierre Hadengue, prématurément disparu en 1976 et de Danièle Fournier dont l'activité inlassable permit de faire face à beaucoup de difficultés et d'intrigues rencontrées par cet organisme, Jean d'Arcy mena sans discontinuer une action essentielle de sensibilisation des pouvoirs publics aux conséquences de l'évolution des technologies sur les structures de distribution d'images et de sons.

Parmi les missions confiées au Haut Conseil de l'Audiovisuel par la loi de 1972 figurait celle de conseiller le Gouvernement sur l'ensemble des questions que posent l'orientation et le développement des techniques audiovisuelles, en émettant des avis à la demande du Gouvernement, ou de sa propre initiative. La loi de 1972 prévoyait explicitement la consultation du Haut Conseil de l'Audiovisuel sur "certaines catégories de dérogation au monopole de diffusion", autrement dit sur les incidences éventuelles des sept expériences de télédiffusion par câble confiées par le Gouvernement à la Société Française de Télédiffusion dans les villes de Créteil, Cergy-Pontoise, Rennes, Grenoble, Nice, Metz et Chamonix.

Jean d'Arcy n'avait pas voulu prendre la responsabilité de diriger le groupe de travail concerné par ces questions, car il était initiateur et acteur de ces expériences "pilotes" dans le cadre de ses activités professionnelles, mais il y joua un rôle important notamment en faisant venir des personnalités étrangères de renom telles que M. Juneau, Président du Conseil de la Radio télévision canadienne (organisme de même nature que le Haut Conseil de l'Audiovisuel, mais doté de pouvoirs plus étendus). Le Canada était à l'époque considéré comme la terre promise de la communication.

Les expériences "pilotes" firent long feu faute de moyens financiers et de volonté politique, cependant les vraies questions furent posées à cette époque par les membres du Haut Conseil dans un rapport au Premier ministre daté de juin 1976.

Un large consensus se dégagait pour porter sur la télédistribution le jugement suivant :

"La télédistribution ne doit pas avoir pour but de faire "consommer" par nos citoyens des "produits" supplémentaires mais de leur offrir un moyen efficace de communiquer entre eux ; elle doit également constituer un facteur de structuration sociale et de promotion. C'est à ces conditions, si elle remplit une fonction réellement utile, que seront justifiés les charges d'investissement et les coûts de fonctionnement de cette technique nouvelle".

En 1974, à l'automne, ses interventions pour tenter de préciser et de rendre efficace la nouvelle loi récemment votée, m'ont permis d'apprécier son efficacité notamment à propos de l'établissement des cahiers des charges et des formules d'attribution de la redevance aux sociétés issues de l'ORTF.

En 1977, au lendemain du premier renouvellement des membres du Haut Conseil de l'Audiovisuel, le Gouvernement précisa leur mandat en demandant une étude sur les aspects politiques juridiques et financiers de l'utilisation des satellites de diffusion directe dans le cadre du monopole. C'est alors que Jean d'Arcy joua un rôle actif et spectaculaire en présidant le groupe de travail chargé de cette étude.

Le groupe "satellites" devint rapidement un "cénacle" où se retrouvèrent toutes les personnalités et les experts concernés par cette nouvelle technologie car, dans le cadre informel des petites salles de réunion de la rue de Varenne, circulait une information aussi précieuse que fiable sur les projets des uns et des autres.

Le rapport préliminaire du Haut Conseil de l'Audiovisuel sur les satellites de diffusion directe remis au Gouvernement en avril 1977 inspira largement les conclusions du conseil interministériel qui fixa les premières options de la politique française en matière de satellites. La décision fut prise de mener de front la construction d'un satellite national de télécommunications (Télécom 1) et d'un satellite européen de diffusion directe de programmes en collaboration avec la République Fédérale Allemande.

Jean d'Arcy, cette première étape franchie, réussit à convaincre Pierre Arpaillange, membre du Haut Conseil de l'Audiovisuel, alors Conseiller à la Cour de Cassation, de prendre en charge le groupe de travail qui se spécialisa dans l'étude des aspects juridiques (nationaux et internationaux) de l'utilisation des satellites de diffusion.

C'était la première fois qu'était considérée comme inéluctable la mise en cause du monopole ou plutôt des monopoles de programmation et de diffusion à l'intérieur du territoire français. Cet important travail figura en annexe des premier et deuxième rapports sur les satellites mis au point en janvier 1979 et en septembre 1980 avec le concours très actif du Centre National d'Études Spatiales dont le président Hubert Curien était aussi membre de notre institution.

En décembre 1979, après le troisième et dernier renouvellement des membres du Haut Conseil de l'Audiovisuel, la priorité est donnée par les pouvoirs publics aux satellites, à la télématique, aux radios locales, aux relations extérieures et aux études de perspectives et contenus. Sujets qui progressivement abandonnent leur caractère confidentiel. Le nom de Jean d'Arcy est sur toutes les lèvres. Lorsqu'un avis autorisé sur l'évolution de la communication est recherché, c'est à lui que souvent on s'adresse et à travers lui au Haut Conseil, à cette "équipe au-dessus de la mêlée" comme l'avait défini Anne Rey, journaliste au Monde.

Avec lut alors, j'ai lutté mais sans grand résultat pour que les travaux du Haut Conseil et spécialement ses rapports soient rendus publics après un certain délai.

Après mai 1981, ni le Haut Conseil, ni son bureau ne furent plus réunis. Mais grâce à certains de ses membres dont Jean d'Arcy et Danièle Fournieret, chargée de mission auprès du Secrétaire général, il y eut quand même un certain prolongement de ces huit années de travail sérieux et bénévole.

Jean d'Arcy

Jean d'Arcy fit partie de la Commission Moinot pendant l'été 1981 et continua d'apporter son concours à toutes les instances gouvernementales qui le lui demandaient. Une importante mission audiovisuelle venait de lui être confiée. Mais Jean d'Arcy est mort. Plus encore que dans les années soixante-dix, il va manquer. Sa dimension internationale, son expérience du secteur public et du secteur privé ne se retrouveront pas en un seul homme.

Mais tous ceux qui ont eu la possibilité de bien connaître ses idées, pourront prolonger son action. Son sens, non partisan, de l'intérêt général en aurait été satisfait.

*Roland Sadoun*